

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 en visioconférence sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 1	14
Total des voix : 18		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Alain SAVARY** : St Paul lez Durance ; **Romain COLIN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Raymonde CARLETTI** : La Martre ; **Philippe MARANGES** : Castellane

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
10/02/2022

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°22_02_B2_03

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI

Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles R.341-16 à R641-24 ;

Vu le Décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives

Considérant que le Parc naturel régional du Verdon est représenté au sein de diverses commissions administratives dont la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, formation de la Nature

Considérant l'intérêt pour le Parc d'être représenté au sein de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites qui est désormais organisée en six formations pour traiter des différents thèmes abordés dans cette instance,

Considérant que la Parc a été sollicité par la Préfecture des Alpes de Haute Provence pour renouveler ses représentants pour les formations spécialisées dites « Nature » dans le cadre du renouvellement total de la composition nominative de la formation dite Nature de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites (CDNPS) ;

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- désignent **Mme Arlette RUIZ** (titulaire), et **M. Dominique CHAVY** (suppléant) pour siéger à formation dite Nature de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites des Alpes de Haute Provence ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

*Le Président
Bernard CLAP*

